



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire Mickaël CHALLANCIN
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Maire
Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Madame Caroline D'AUTRYVE, Adjointe au Maire.
Madame Geneviève BETTWY, Monsieur Sébastien FAYARD, Madame Sandrine D'HERVE, Monsieur Julien SYDOROWICZ, Madame Isabelle FOURNIER-CARRIE, Madame Emmanuelle VENET, Monsieur Franck CAILLON.

Absents excusés :

Monsieur Anthony GANDIA, 3^{ème} adjoint donne pouvoir à Monsieur Michaël CHALLANCIN
Monsieur Arthur LE LEVREUR, Conseiller Municipal donne pouvoir à Madame Caroline D'AUTRYVE
Monsieur Mederic BAZIN, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUZET

Absente :

Madame Stéphanie PLAZZA, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance :

Madame Geneviève BETTWY, Conseillère Municipale

<u>Vote</u>		Délibération 2026-20
Pour	11	<u>OBJET</u> : Election des délégués au SYDER
Abstentions		
Contre		
Total	11	

Vu l'élection municipale en date du 15 mars 2026,

Vu les délibérations afférentes à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune de LACHASSAGNE au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER),

Le Maire demande aux élus de l'Assemblée s'ils souhaitent se présenter,

Sont candidats :

En qualité de délégués titulaires : - Murielle SOLERTI

En qualité de délégué suppléant : - Sébastien FAYARD

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR VOTÉ A MAIN LEVÉE,**

Article 1 : **PROCLAME** élus les membres indiqués ci-dessous pour siéger au SYDER :

En qualité de délégués titulaires : - Murielle SOLERTI

En qualité de délégué suppléant : - Sébastien FAYARD

Article 2 : **AMPLIATION** de la présente délibération à :

- La Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône,
- Le SYDER.

Ainsi fait et délibéré à Lachassagne, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

**Mickaël CHALLANCIN,
Maire de LACHASSAGNE**

